



## Questions et réponses

Date: 24 juin 2022

### Importations d'or originaire de Russie

**En mai 2022, environ trois tonnes d'or dont l'indication d'origine mentionne la Russie ont été importées en Suisse depuis le Royaume-Uni. Pour des raisons juridiques, aucune information sur les importateurs d'or ne peut être fournie. L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) examine toutefois les importations concernées.**

L'OFDF examine l'importation de ces quelque trois tonnes d'or. Comment s'effectue cet examen?	L'OFDF vérifie s'il s'agit de lingots d'or produits avant le 7 mars 2022. L'OFDF se charge par ailleurs de clarifier, dans le cadre de ses compétences, si l'or est lié à des personnes visées par des sanctions. En cas d'importations par des banques, des raffineries ou d'autres opérateurs économiques du secteur financier, ceux-ci sont tenus de procéder à une vérification à cet égard en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent.
Pourquoi le pays d'origine n'a-t-il pas changé, alors que l'importation des trois tonnes d'or russe a transité par le Royaume-Uni?	Pour la statistique du commerce extérieur suisse, le principe du pays d'origine s'applique, c'est-à-dire que l'on saisit comme tel le pays dans lequel la marchandise a été entièrement obtenue, fabriquée ou a subi sa dernière transformation substantielle. Cela signifie que dans le cas présent, l'or a été traité pour la dernière fois en Russie.
Si ces quelque trois tonnes d'or ont été produites <i>avant</i> le 7 mars 2022, peuvent-elles alors être vendues?	Les lingots produits par des raffineries russes avant le 7 mars 2022 peuvent en principe continuer à être négociés. Les institutions financières suisses sont tenues de vérifier s'il s'agit d'or commercialisable et si des personnes visées par des sanctions sont impliquées.

<p>Que se passe-t-il si l'or a été fabriqué <i>après</i> le 7 mars?</p>	<p>La suspension, à partir du 7 mars 2022, de toutes les raffineries russes (or et argent) reconnues jusqu'à présent par la London Bullion Market Association (LBMA) a pour conséquence que tous les produits de ces raffineries fabriqués à partir du 7 mars 2022 sont exclus du négoce à Londres jusqu'à nouvel ordre. Comme il s'agit de la seule place de négoce pour l'or et l'argent reconnue par la Suisse, les nouveaux lingots des entreprises russes suspendues (fabriqués à partir du 7 mars 2022) ne seront plus acceptés en Suisse et ne pourront plus être négociés. Les banques ne sont plus autorisées à les accepter. La mise en circulation de tels produits de la fonte serait punissable en tant qu'infraction à la loi sur le contrôle des métaux précieux. Cela vaut également en cas de remise à une raffinerie. Les établissements financiers suisses sont en principe tenus de vérifier si les métaux précieux sont négociables ou non.</p>
<p>Existe-t-il une liste mentionnant les importations d'or avec leur pays d'origine?</p>	<p>La statistique correspondante est disponible <a href="#">ici</a>.</p>
<p>Que se passe-t-il lorsque des personnes visées par des sanctions sont impliquées dans un envoi d'or?</p>	<p>En cas de constatation de valeurs patrimoniales susceptibles de faire l'objet de sanctions, l'OFDF informe le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) compétent en la matière conformément à <a href="#">l'art. 16</a> de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine.</p>